



Avril 2015

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

n° 121

Bulletin mensuel des membres de la Tradition catholique



Confrérie Marie Reine des Cœurs

✉ F.S.S.P.X. Le Moulin du Pin F - 53290 BEAUMONT-PIED-DE-BOEUF

L'esprit sacerdotal de la très sainte Vierge Marie

Le mot de l'aumônier

Chers membres et amis,

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort enseigne que Jésus-Christ a glorifié son indépendance et sa majesté à dépendre de la Vierge Marie « jusqu'en sa mort, où elle devait assister, pour ne faire avec elle qu'un même sacrifice, et **pour être immolé par son consentement** au Père éternel, comme autrefois Isaac par le consentement d'Abraham à la volonté de Dieu. C'est elle... qui l'a élevé et sacrifié pour nous »¹. Notre saint condense ainsi toute la doctrine de la Corédemption de la nouvelle Ève auprès du nouvel Adam dans cette affirmation. L'esprit dans lequel la Vierge Marie a accompli sa mission au Calvaire ne peut donc être que le même esprit que celui de Jésus : un esprit sacerdotal.

E. Dublanchy, dans l'article *Marie du Dictionnaire de Théologie catholique* cité par le Père dominicain Garrigou-Lagrange², confirme l'enseignement du Père Grignion : « C'est une conclusion théologique certaine que Marie coopéra, de quelque manière, à l'acte principal du sacerdoce de Jésus-Christ, en donnant, comme l'exigeait le plan divin, son consentement au sacrifice de la Croix, tel qu'il a été accompli par Jésus-Christ. »

Dans une lettre à Dom Beaurin³ datant de 1954, le fils de saint Dominique écrivait : « Pour ce qui est du Sacerdoce de Marie, j'ai étudié cette question assez longtemps et en particulier lorsque le Saint-Office ne permit plus la diffusion du titre Virgo Sacerdos⁴... J'ai tâché de résumer ce qui me paraît la vérité dans *La Mère du Sauveur* et notre vie intérieure⁵... Si Marie ne peut être dite « prêtre » au sens propre du mot, du fait qu'elle n'a pas reçu le caractère sacerdotal et n'en peut accomplir les actes, il reste, comme le dit M. Olier, qu'elle a reçu la plénitude de l'esprit du sacerdoce qui est l'esprit du Christ-Rédempteur. C'est pourquoi on lui donne le

titre de « Corédemptrice », qui, comme celui de Mère de Dieu, surpasse la dignité conférée par le sacerdoce chrétien ou par l'ordination sacerdotale.

Depuis que les protestants ont confondu le sacerdoce proprement dit avec le sacerdoce au sens large, le Saint-Office est attentif à maintenir cette distinction⁶ : Marie est prêtre au sens large, celui du sacerdoce mystique qui accompagne le sacerdoce proprement dit du Christ, pour obtenir la rédemption « objective » du genre humain, un peu comme le sacerdoce au sens large des fidèles (regale sacerdotium) accompagne le sacerdoce proprement dit et sacramentel des prêtres pour offrir l'Eucharistie déjà consacrée par le prêtre et obtenir la rédemption « subjective » de telles et telles âmes. En ce sens, le **sacerdoce mystique de Marie** dépasse spécifiquement le sacerdoce royal des fidèles, comme probablement le culte d'hyperdulie⁷ fondé sur l'excellence de la Maternité divine dépasse spécifiquement le culte de dulie ».

Le Père Neubert, mariologue de doctrine sûre et sérieuse, donne un approfondissement supplémentaire : « Marie occupe une place unique entre Dieu et les hommes... Etant donné que le rôle sacerdotal de Marie ne peut être assimilé ni au sacerdoce du Christ, ni à celui du prêtre ministériel, on s'est rabattu sur le sacerdoce royal dont parle saint Pierre.

Dans sa première épître, comparant les disciples du Christ avec les infidèles, Pierre leur dit : Vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis à Dieu⁸. Ce sacerdoce royal permet à tous les fidèles d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels, agréables à Dieu par Jésus-Christ. Il s'agit donc de sacrifices dans le sens large du mot et non du sacrifice du Corps et du Sang du Christ.

Cependant, tous les fidèles, unis au Christ, participent à ses titres de gloire et donc aussi à son Sacerdoce en participant à son Sacrifice. Ils y parti-

¹ Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge [VD], n° 18.

² DTC, art. Marie, col. 2396, ss. Cité dans *La Mère du Sauveur et notre vie intérieure*, Les éditions du Cerf, 1948, p. 228.

³ Citée par Dom Beaurin dans son livre *Le Lys de Jessé*, Téqui, 1977, pp. 76-77.

⁴ Rome a interdit, à juste titre, les représentations de la Vierge Marie en ornements sacerdotaux.

⁵ On ne saurait trop recommander, aux membres de la *Confrérie Marie Reine des Cœurs*, la lecture de cet admirable livre écrit par le Père Garrigou-Lagrange...

⁶ Distinction brouillée par le concile Vatican II au profit d'une ingérence indue des fidèles dans les fonctions sacerdotales et liturgiques.

⁷ Culte rendu à la Mère de Dieu (hyperdulie), par distinction avec celui rendu aux saints (simple dulie).

⁸ I Petr. II, 9. Montfort a donné un magnifique commentaire de ce verset dans sa *Lettre aux Amis de la Croix*, n°s 3 à 6.

cipent en tant qu'ils offrent à Dieu la divine Victime, rendue présente sur l'autel par les paroles consécatoires du prêtre et qu'ils s'offrent eux-mêmes en victimes en union avec le Christ. Mais ils n'y participent pas par l'immolation de la Victime, laquelle se fait uniquement par le prêtre au moment de la consécration.

C'est ce sacerdoce royal qu'il faudrait attribuer à Marie, sans doute en tout premier lieu parmi les fidèles. Comment a-t-on pu abaisser si profondément le rôle sacerdotal de celle qui a été appelée par Dieu à être, selon le mot du pape Pie IX, l'Associée du divin Sacrifice, divini Sacrificii Socia. On a voulu mettre Marie dans une des catégories ordinaires, et on a oublié qu'elle est absolument unique dans ses fonctions comme dans ses grâces : celles-ci ne sont identiques ni à celles du Christ, mais seulement analogues ; ni à celles des autres hommes, mais dans un ordre transcendant, à part... »

Et le Père Neubert de noter : « Peut-être est-ce par un souci mal entendu d'orthodoxie que certains ont recouru à cette assimilation. Du moment que Rome a désapprouvé la dévotion à la Vierge-Prêtre, on a cru entrer dans l'esprit du Saint-Siège en n'attribuant plus à la Vierge que le sacerdoce commun à tous les fidèles. Ce ne serait pas la première fois que, par un esprit de soumission aveugle, on aurait dépassé les intentions de l'autorité suprême et, sans s'en douter, voulu être plus catholique que le pape. »

Et l'auteur de poursuivre : « Par quel nom alors désigner la fonction sacerdotale de Marie ? Il semble que le plus clair soit celui qui s'inspire de saint Albert-le-Grand, à savoir l'Associée du Christ-Prêtre... Dans l'histoire de la théologie, l'expression Socia Christi a reçu, depuis saint Albert, un sens bien défini : il désigne une action secondaire, analogue et unie à celle du Christ, celle d'une aide semblable à lui à la façon d'Ève par rapport à Adam... L'aspect sacerdotal du rôle de Marie consiste donc à être la Mater et Socia Christi sacerdotis : Mère et associée du Christ-Prêtre¹. »

Ces quelques considérations présentent bien le Père de Montfort comme un des maillons de la grande Tradition mariale catholique. Elles font entrevoir également le profit que les vrais dévots de la Mère de Dieu peuvent tirer, en assistant au saint Sacrifice de la Messe, de leur union toute spéciale à la Vierge Marie présente au Calvaire pour immoler son divin Fils « par son consentement au Père éternel, comme autrefois Isaac par le consentement d'Abraham à la volonté de Dieu ». ✍

Abbé Guy Castelain+

¹ Marie dans le dogme, Spes, 1953, pp. 195-200.

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

Rappel du plan : introduction (1-13). **Partie I.** De la vraie dévotion en général (14-119). – **Partie II.** De la parfaite dévotion (120-273).

Partie II

De la parfaite dévotion à la Sainte Vierge

Jusqu'ici Montfort a rappelé, on peut dire très sommairement, les principales vérités contenues dans le vaste domaine marial. La plupart appartiennent à la mariologie commune. Mais elles conduisent déjà à cette forme spéciale de dévotion, qu'il se propose d'enseigner. Qu'il nous suffise de redire la participation de Marie à la fécondité du Père ; sa maternité divine intégrale, concernant le Christ et son corps mystique ; l'admirable dépendance de Jésus à l'égard de sa Mère ; le pouvoir maternel et royal de Marie sur les élus ; sa collaboration intime avec l'Esprit saint dans la distribution de toutes les grâces et de chacune d'entre elles, etc. Autant de bases solides de la parfaite dévotion elle-même.

Abordant enfin directement son sujet, Montfort va le traiter avec toute l'ampleur voulue. Cela réduit considérablement le travail du commentateur. Rarement celui-ci aura besoin d'expliquer le texte. Souvent il se contentera d'une marche parallèle². Parfois même, il se permettra de résumer.

La parfaite dévotion, autrement dit le saint Esclavage, est une consécration totale de soi-même à Jésus-Christ par les mains de Marie, en qualité d'esclave d'amour. Dans l'ordre surnaturel, cette donation possède la même étendue que la donation de l'esclave dans l'ordre naturel.

Par cette consécration on entend d'abord l'acte lui-même, puis l'état inauguré par cet acte. A la suite du bienheureux, nous établirons, en quatre chapitres :

- 1) la **nature** de la parfaite dévotion (120-133) ;
- 2) les **motifs** de la parfaite dévotion (133-212) ;
- 3) les **effets** de la parfaite dévotion (213-225) ;
- 4) les **pratiques** de la parfaite dévotion (226-273).

² Relire la note explicative de lecture du commentaire dans le bulletin n° 101.

Chapitre I

Nature de la parfaite dévotion (120-133)

Montfort lui-même résume ainsi la **nature de cette dévotion** : « *Toute notre perfection consistant à être conformes, unis et consacrés à Jésus-Christ, la plus parfaite de toutes les dévotions est sans difficulté celle qui nous conforme, unit et consacre le plus parfaitement à Jésus-Christ. Or, Marie étant la plus conforme à Jésus-Christ de toutes les créatures, il s'ensuit que, de toutes les dévotions, celle qui consacre et conforme le plus une âme à Notre-Seigneur, est la dévotion à la très sainte Vierge, sa sainte Mère, et que plus une âme sera consacrée à Marie, plus elle le sera à Jésus-Christ. C'est pourquoi, la parfaite consécration à Jésus-Christ n'est autre chose qu'une parfaite et entière consécration de soi-même à la très sainte Vierge qui est la dévotion que j'enseigne.* »

Que de choses supposées dans ces quelques lignes ! La première vérité fondamentale, dans son entier (cf. nos 61-67), reprend l'enseignement de saint Paul : « *Ceux que Dieu a connus dans sa prescience, Il les a prédestinés à devenir conformes à l'image de son Fils* » (Rom. VIII, 29) et « *tout est à vous, mais vous êtes au Christ et le Christ est à Dieu* » (I Cor. III, 23). L'enseignement du Christ sur la vigne et les sarments (Jn XII, 1-8) est le même que celui de saint Paul sur le Corps mystique. On y trouve également un rappel du n° 75 sur le rôle de Marie dans notre union à Notre-Seigneur.

L'idée est donc très claire. Attachons-nous plutôt à la conclusion. Le bienheureux la propose sous une double forme.

La première répond exactement, comme il convient, aux deux propositions ci-dessus :

Parfaite consécration à Marie = parfaite consécration à Jésus.

La seconde expose, sous des termes absolument différents, une idée que Montfort affirme être la même :

Parfaite consécration à Jésus = parfaite rénovation des vœux du Baptême.

Il y aurait donc, selon lui, équation parfaite entre ces divers membres. **Donc**, en vertu du principe, « *deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles* » : **parfaite consécration à Marie = parfaite rénovation des vœux du Baptême.**

La preuve des deux premières équations lui fournira le titre et la matière de ces deux premiers articles. Dans un troisième article, il répond à quelques objections.

A suivre.



L'examen de conscience médité dans le Rosaire

[Pour terminer ce Rosaire]

Contrat d'Alliance avec Dieu

Vœux ou promesses immuables du saint Baptême

- 1) Je crois fermement toutes les vérités du saint Évangile de Jésus-Christ.
- 2) Je renonce pour jamais au démon, au monde, au péché et à moi-même.
- 3) Je promets, moyennant la grâce de Dieu qui ne me manquera point, de garder fidèlement tous les commandements de Dieu et de l'Église, évitant le péché mortel et ses occasions, entre autres, les mauvaises compagnies.
- 4) Je me donne tout entier à Jésus-Christ, par les mains de Marie, pour porter ma croix à sa suite tous les jours de ma vie [renouvellement de la consécration].
- 5) Je crois que ceux qui transgresseront ces promesses, sans en faire pénitence, seront damnés, et ceux qui les garderont jusqu'à la mort seront sauvés.

En 2015, le 31 mai tombe un dimanche !

Excellente occasion de **préparer ou de renouveler la Consécration de soi-même à Jésus-Christ, la Sagesse incarnée, par les mains de Marie** durant le mois le plus beau, le *Mois de Marie* !

❖ **Début des 12 jours**, pour se vider de l'esprit du monde contraire à celui de Jésus-Christ : **mardi 28 avril**, fête de saint Louis-Marie de Montfort. ❖ **Début de la première semaine**, pour se vider de ce qu'il y a de mauvais en nous : **dimanche 10 mai**. ❖ **Début de la deuxième semaine**, pour mieux connaître, aimer et servir la très sainte Vierge Marie : **dimanche 17 mai**. ❖ **Début de la troisième semaine**, pour mieux connaître, aimer et servir Jésus-Christ : **dimanche 24 mai**. ❖ **Date de la consécration** (ou son renouvellement) : **dimanche 31 mai**, fête de la Sainte Trinité (la fête de Marie Reine est malheureusement empêchée cette année).

N.B. On peut trouver tous les livres et documents nécessaires à ces exercices sur le site *La Porte Latine* à la page de la *Confrérie Marie Reine des Cœurs*.

Aspects marials de la crise conciliaire...



Parmi les excellents schémas préparatoires prévus pour le concile Vatican II, il y avait un projet de constitution entière sur la très sainte Vierge Marie.

Mais les modernistes, qui ne voient dans la Vierge Marie qu'un obstacle à l'œcuménisme, ont tout fait pour réduire la place qu'il fallait lui accorder dans la « nouvelle évangelisation » conciliaire.

Voilà pourquoi la Mère de Dieu n'a eu droit qu'à un simple chapitre dans la constitution *Lumen gentium* traitant de l'Église (chapitre n° 8).

De plus, à la veille du concile Vatican II, le dogme de la *Médiation universelle de toutes grâces de Marie* était « définissable », c'est-à-dire que tout était prêt théologiquement pour proclamer infailliblement le dogme de cette médiation.

Mais les modernistes ont tout fait, durant le concile Vatican II, pour que cette vérité de foi traditionnelle ne soit pas définie dogmatiquement !

Guillaume de Menthiera, dans son livre intitulé *Marie au cœur de l'œuvre de Jean-Paul II*, s'extasie cependant devant l'œuvre mariale de Vatican II : « Pour la première fois, un concile œcuménique avait présenté une vaste synthèse de mariologie » (Mame-Edifa, 2005, p. 81). Il n'en est rien...

La réalité est plutôt celle-ci : « Pour la première fois dans l'histoire, un concile a tout fait pour diminuer la place que la Tradition a toujours voulu accorder à la Vierge Marie, a refusé de définir un dogme que l'Église attendait impatiemment, et a présenté une synthèse incomplète de mariologie ! »



Lettres reçues



❖ « Si on comprenait vraiment quel est le plan de Dieu, qui a décidé de lier notre salut à Notre-Dame, si on se donnait à fond à elle, chacun à notre place, le monde se transformerait ! Votre bulletin permet de se rappeler tous les points du dogme marial au fur et à mesure, et crée aussi un lien spirituel entre ceux qui ont choisi Marie pour Mère et maîtresse. »

❖ « Je vous remercie pour la revue de la Confrérie Marie Reine des Cœurs, surtout l'examen de conscience qui nous aide à mieux préparer la confession, mieux dire le chapelet et le Rosaire, malgré les distractions. »

Retraites Mariales Montfortaines : Inscrivez-vous !



❖ Retraite à Enney (CH)

du 18 au 23 mai 2015 (mixte, 24 places)

Prédicateurs :

abbés C. Pellouchoud et H. Gresland

Renseignements et inscriptions

Domus Dei ☎ [0041] 26 / 921.11.38.

❖ Retraite à L'Étoile du Matin (57)

du 20 au 25 juillet 2015 (mixte, 36 places)

Prédicateurs :

abbés G. Castelain et L.-M. Turpault

Renseignements et inscriptions :

abbé L.-M. Turpault ☎ 03.87.06.53.90.

❖ Retraite au Moulin du Pin (53)

du 7 au 12 décembre 2015 (mixte, 16 places)

Prédicateurs :

abbés G. Castelain et O. du Châtelet

Renseignements et inscriptions :

abbé G. Castelain ☎ 06.38.79.52.73.

Autres retraites au Moulin du Pin (53)

Prédicateurs : abbés G. Castelain et O. du Châtelet

❖ Retraite à Jésus par Marie :

du 4 au 9 mai 2015 (mixte, 16 places)

❖ Retraite du Rosaire :

du 5 au 10 octobre 2015 (mixte, 16 places)

Renseignements et inscriptions :

Le Moulin du Pin ☎ 02.43.98.74.63.



❖ **2110 membres** au 31 mars 2015.

❖ **La sainte Messe** du mois d'avril pour les membres vivants et défunts de la *Confrérie Marie Reine des Cœurs* sera célébrée la nuit de Pâques.

❖ **Responsable de la publication** :

Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.

❖ **La Confrérie sur Internet** : *La Porte Latine*. On y trouve : tous les bulletins, le document de préparation à la consécration et une bibliothèque spécialisée.

❖ **Veillez noter** : tout don peut faire l'objet d'un reçu fiscal (à demander au moment du don).
Chèques à l'ordre de : C.M.R.C. - F.S.S.P.X.

❖ **Impression** : *Graphimaine*, Sablé-sur-Sarthe (72)